



**De vive voix 6.09**

Mars 2019

## **Négo : changement de stratégie à la FNEEQ**

**Par Denis Paquin**

Le calendrier de négociation s'accélère dans le contexte de la fin prochaine de notre contrat de travail, le 31 mars 2020. La FNEEQ doit ainsi déposer ses cahiers de demandes au plus tard le 30 octobre 2019. La partie patronale disposera alors de 60 jours pour y répondre. La période de négociation débutera officiellement avec ce dépôt initial.

Les délais afin d'élaborer ces cahiers sont donc très courts... Il faut d'ailleurs considérer les multiples allers-retours entre les différentes assemblées syndicales et les instances nationales. Le comité de négociation de la FNEEQ sera ainsi très occupé au cours des prochains mois :

- Février à mars: tournée des syndicats et élaboration des orientations générales
- Mars à avril : élaboration des cahiers de demandes
- Mai à septembre: consultation des assemblées syndicales et adoption des cahiers de demandes
- 30 octobre: dépôts des cahiers de demandes

Traditionnellement, la FNEEQ dépose des cahiers de demandes où toutes nos revendications sont formulées d'une façon précise. Cette stratégie permet de définir clairement le mandat de la négociation, mais présente des inconvénients : marge de manœuvre limitée, impossibilité d'ajouter de nouvelles demandes en cours de route, divulgation, dès le départ, de notre «jeu» à la partie patronale...

Pour cette négociation, nous allons changer notre stratégie en déposant des cahiers de demandes fondées sur des grands principes définissant les orientations de la négociation. Nos demandes seront par la suite précisées, en fonction de l'avancement des travaux. Cette approche, pense-t-on à la FNEEQ, permettra d'«assouplir» la négociation, alors qu'il sera possible de préciser ou même de formuler des demandes, même après le dépôt initial. Le succès de cette stratégie suppose toutefois que nous ayant une idée très claire de ce que nous voulons réellement obtenir.